MODALITÉS D'ADHÉSION
SAISON 2019
Nouveaux licenciés Jeunes-Juniors

Pour les nouveaux licenciés 2019, la demande de licence peut se faire à partir de septembre 2018.
Cette prise de licence s'accompagne de l'adhésion à la Vôge VTT.
Avant la prise de licence, les jeunes (-16 ans) peuvent prendre une Licence d'Accueil (15€). Celle-ci leur permet de participer aux activités du club pendant 4 séances consécutives. En cas de prise de licence définitive, les 15€ seront déduits du coût de la licence.
Pour tous les licenciés , la tenue (cuissard-maillot et casque) est facturée prix coûtant.
Pour les licences JEUNES (jusqu'à Minimes), à la fin de la saison, en fonction des objectifs de participation aux compétitions (environ 10, dont au moins 1 TRJV), et à la reprise d'une licence 2019, celle-ci sera remboursée à hauteur de 50% minimum.
Le même système sera utilisé pour le renouvellement des tenues.

Tarifs Familles :
Concerne uniquement les enfants d'une même famille ayant 18 ans au plus au cours de l'année de la licence (catégorie juniors) :

- l'enfant le plus âgé règle la totalité de l'inscription à l'Ecole de Vélo ou au programme compétition des cadets-juniors
- Le second bénéficie d'une réduction de 50% sur l'inscription à l'Ecole de Vélo ou au programme compétition des cadets-juniors
- Le troisième bénéficie de la gratuité sur l'inscription à l'Ecole de Vélo

Pour une licence 2019, retourner au club les pièces suivantes :
-Fiche d'adhésion 2019 complétée + Photo (format numérique JPG)
-Demande de licence 2019
- Additif à la demande de licence, en cas de prise **d'assurance complémentaire, le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires est à retourner directement à l'assurance avec le règlement de celle-ci.**
- Règlement (Chèque bancaire, Bons CAF, Chèque sport 88)
- le bon de commande de vêtements, avec les tailles du cuissard et du maillot